

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri.

REGIE BRIQUES du MULERA.

2049



F A C T U R E

Les C.A.C. Fédérées de Ruhengeri,

Doivent à la Régie Briques du Mulera, pour fourniture de:

12.000 tuiles pour toiture 4 maisons infirmiers à l'hopital rural

à Ruhengeri, à raison de 900 frs le 1.000=

10.800,00 frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX MILLE
HUIT CENTS francs.

Ruhengeri, le 19 février 1949
Le Gestionnaire Régie Briques
RHEINHARDT

Pour réception
A.H. WILLEMS

Pour acquit
Le S/Chef MONDELE

Vu pour bon à payer
Ruhengeri, le
L'Administrateur Territorial
ANTONISSEN

Payé
Ruhengeri, le 1.3.49.
Le Comptable C.A.C.
POCHET

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri.

REGIE BRIQUES du MULERA.

F A C T U R E

Les C.A.C. Fédérées de Ruhengeri,

Doivent à la Régie Briques du Mulera, pour fourniture de:

26.000 briques à raison de 300 frs le 1.000=

7.800,00 frs

pour construction pavillon ulcéreux et W.C. à hospital rural
à Ruhengeri.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SEPT MILLE
HUIT CENTS francs.

Ruhengeri, le 19 février 1949
Le Gestionnaire Régie Briques
RHEINHARDE

Pour réception
A.M. WILLEMS

Vu pour bon à payer
Ruhengeri, le
L'Administrateur Territorial
ANTONISSEN

Payé
Ruhengeri, le 2/3/49
Le Comptable C.A.C.
POCHET

Pour acquit
Le S/Chef MONDELE